



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

Voir dans le document/
See herein

NA

Québec

NA

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Chaluts à perches	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3710-205050/B	Date 2020-12-17
Client Reference No. - N° de référence du client F3710-205050	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-037-18061	
File No. - N° de dossier QCN-0-43121 (037)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-01-13 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Alain	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn037
Telephone No. - N° de téléphone (418) 906-8611 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES PECHES ET DES OCEANS 850, ROUTE DE LA MER, C.P.1000 MONT JOLI Québec G5H3Z4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F3710-205050/A, datée du 2020-11-19, dont la date de clôture était le 2020-12-09, à 14H00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

CHALUTS À PERCHES

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 ÉNONCÉ DES BESOINS	3
1.2 COMPTE RENDU	3
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 TRANSMISSION DE LA SOUMISSION	6
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX.....	9
PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	15
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION	16
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	16
ANNEXE A - BESOIN.....	17
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.....	20
ANNEXE C - PLANS	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3710-205050/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3710-205050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43121

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcn037
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des besoins

Les travaux à exécuter sont décrits à l'article 6.2 des clauses du contrat subséquent ainsi que dans l'annexe A, énoncé des besoins.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/actif>

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six (6) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou format papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas

un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3710-205050/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3710-205050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43121

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcn037
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Transmission de la soumission

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou format papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critère technique obligatoire

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-dessous. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

Nonobstant les exigences obligatoires mentionnées ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, le tableau des critères obligatoires doit être présenté avec les documents de la soumission au moment de la fermeture des soumissions. Les éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

4.1.1.2 Critères techniques cotés (Atouts)

Chaque soumission respectant toutes les exigences des critères techniques obligatoires, sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation cotés, constituant des atouts, et détaillés ci-dessous.

4.1.1.3 Tableau de conformité technique – Critères techniques obligatoires

Description :		Remplie et joint
1.	EXPÉRIENCE Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins trois (3) ans d'expérience dans la fabrication des chaluts de pêche commerciale ou scientifique.	Expérience : _____
2.	SOUS-TRAITANCE Le soumissionnaire n'aura pas recours à la sous-traitance - Cochez <input type="checkbox"/> Le soumissionnaire aura recours à la sous-traitance - Cochez <input type="checkbox"/> Si le soumissionnaire doit avoir recours à des services de sous-traitance pour fabriquer les cadres de chalut à perche en acier, il doit présenter dans sa proposition un (1) projet (contrat) d'une valeur minimale égale ou supérieure à 5 000.00 \$ qu'il a effectué au cours des huit (8) dernières années (à partir de la date de fermeture des soumissions). Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission, l'information suivante ; (i) La période du projet (contrat) (ii) La valeur du projet (iii) Les coordonnées de l'utilisateur : coordonnées qui devraient inclure le nom de l'organisation, l'adresse, la personne contact, téléphone et courriel. Les informations fournies pourront faire l'objet d'une vérification auprès des utilisateurs pour attester l'exactitude des renseignements. Si la vérification de l'information ne correspond pas aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable.	Projet : _____ _____

4.1.1.4 Tableau de conformité technique – Critères cotés (Atouts)

#	Critère	Méthode d'évaluation	Référence	Poin ts / Max
C1	Le soumissionnaire démontre qu'il a déjà fabriqué ou réparé des chaluts benthiques .	50 pts : Au cours des 3 dernières années 40 pts : Au cours des 5 dernières années 30 pts : Au cours des 8 dernières années		/50
C2	Le soumissionnaire démontre qu'il a déjà fabriqué des engins de pêche scientifique dans le contexte d'une collaboration avec Pêches et Océans Canada (MPO) ou une université canadienne.	30 pts : Collaboration avec MPO/université canadienne au cours des trois (3) dernières années 25 pts : Collaboration avec MPO/université canadienne au cours des cinq (5) dernières années 20 pts : Collaboration avec MPO/université canadienne au cours des huit (8) dernières années		/30

4.1.1.5 Modèle proposé pour réponse aux critères techniques obligatoires 1 et 2

	Description
Le soumissionnaire devrait inclure dans sa soumission, l'information suivante ;	
1. Expérience :	
2. Projet (si applicable) :	
(i) La date du contrat	
(ii) La valeur du projet	
(iii) Brève description du projet	
Les coordonnées de l'utilisateur, coordonnées qui devraient inclure :	
a) Nom de l'organisation	
b) Adresse	
c) Personne contact	
e) Téléphone	
f) Courriel	

4.1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP), Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 850, Route de la Mer, Mont-Joli, QC, G5H 3Z4, Canada, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions, incluant l'annexe A – Énoncé des Besoin;
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires ; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 30 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 80 points.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de l'annexe A seront déclarées non conformes.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 35 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 65 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 35 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 65 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.
8. Dans l'éventualité que plus d'une soumission recevable obtient la même note combinée pour le mérite technique et le prix, la soumission ayant obtenu la note la plus élevée pour le mérite technique sera recommandée pour l'attribution du contrat.

4.2.1 Exemple de calcul

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 35/65 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 80, et le prix évalué le plus bas est de 50 000,00 \$.

		Soumissionnaire # 1	Soumissionnaire # 2	Soumissionnaire # 3
Note technique globale		30/80	50/80	80/80
Prix évalué de la soumission		50 000\$	60 000\$	70 000\$
Calculs	Note pour le mérite technique	$30/80 \times 35 = 13.125$	$50/80 \times 35 = 21.875$	$80/80 \times 35 = 35$
	Note pour le prix	$50\ 000/50\ 000 \times 65 = 65$	$50\ 000/60\ 000 \times 65 = 54.167$	$50\ 000/70\ 000 \times 65 = 46.429$
Note combinée		78.125	76.042	81.429
Évaluation globale		3e	2e	1er

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer tous les biens, conformément au besoin décrit à l'annexe A.

6.2.1 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Option : Biens (Annexe B : Tableau B2)

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant le 31 mars 2022 en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/19>

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4009](#), (2013-06-27), Services professionnels – complexité moyenne; s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/4/4009/2>

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat au 31 décembre 2022.

6.4.2 Délai de livraison

6.4.2.1

Les biens livrables de la partie ferme de la base de paiement, annexe B (B1), doivent être reçus au plus tard dix (10) semaines suivant l'octroi du contrat.

6.4.2.2

Les biens de la partie options de la base de paiement, annexe B (B2), doivent être reçus au plus tard dix (10) semaines suivant une modification au contrat.

6.4.3 Dommages-Intérêts fixés à l'avance

1. Si l'entrepreneur ne livre pas les biens dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de **200.00 \$** pour chaque jour civil de retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 10 p. 100 du prix contractuel.
2. Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.
3. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
4. Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alain Roy
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Téléphone : 418-906-8611
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : Alain.Roy.que@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera ajouté à l'octroi du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3710-205050/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3710-205050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43121

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcn037
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Autorité administrative

L'autorité administrative pour le contrat est : (sera ajouté à l'octroi du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix de lot fermes

i. Contrat initial

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

ii. Option de prolongation du contrat (Biens : Tableau B2)

Durant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat) pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1001C/2>

C6000C (2017-08-17), Limite de prix

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/H/H1001C/2>

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4009](#) (2013-06-27), Services professionnels – complexité moyenne ;
- c) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) Annexe C, Plans; et
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____. (sera complété à l'octroi du contrat)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

[G1005C](#), (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3>

[B7500C](#), (2006-06-16) Marchandises excédentaires

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/B/B7500C/1>

[D9002C](#), (2007-11-30) Ensembles incomplets

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/D/D9002C/3>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3710-205050/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3710-205050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43121

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcn037
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

A9068C, (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9068C/2>

6.12 Instructions d'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) ; Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, 850, Route de la Mer, Mont-Joli, QC, G5H 3Z4, Canada, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.13 Règlement des différends

Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE A - BESOIN

CHALUTS À PERCHE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

A) GÉNÉRALITÉS

Pêches et Océans Canada désire faire l'acquisition de chaluts à perche pour l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) de Mont-Joli, Québec.

B) ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.1 INTRODUCTION (CONTEXTE)

La Direction des sciences de Pêches et Océans Canada (MPO) a pour mandat de fournir l'information scientifique essentielle à la gestion, à la conservation et à l'exploitation durable des ressources aquatiques.

Les scientifiques évaluent l'état des stocks et conseillent les gestionnaires de la ressource et les industriels des pêches sur les mesures de conservation et de gestion à adopter pour protéger les espèces exploitées. Pour ce faire, des évaluations de stocks sont réalisées pour les espèces pêchées commercialement dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les relevés scientifiques indépendants de la pêche commerciale sont un outil central dans l'élaboration des évaluations de stocks. Par exemple, le MPO effectue des relevés de ce type pour le homard et le crabe commun aux îles de la Madeleine depuis 1995.

Le stock de homard de la Gaspésie est en croissance rapide depuis quelques années, tout comme les autres stocks de homard de la zone OPANO 4T, qui ensemble, supportent des pêcheries commerciales de première importance pour le Québec. Le suivi du stock de homard de la Gaspésie souffre toutefois d'un manque de relevés scientifiques indépendants de la pêche commerciale. En effet, les fonds marins de la Gaspésie sont trop rocheux et accidentés pour permettre l'utilisation du chalut Nephrops (chalut à porte) normalement utilisé à cette fin aux îles-de-la-Madeleine depuis plusieurs années.

Pour pallier ce manque d'information en Gaspésie, le MPO a élaboré des concepts de chaluts à perche prototypes qui devraient être plus tolérants aux fonds rocheux. Plus précisément, trois cadres de chaluts à perche identiques seront construits qui permettront d'installer différents accessoires internes afin de tester un total de quatre configurations d'accessoires de protection. Les besoins liés au présent appel d'offre visent la fabrication de ces cadres et de leurs accessoires dans un contexte de recherche et développement qui se fera en collaboration avec les scientifiques de l'équipe d'évaluation des stocks de homard du MPO à l'Institut Maurice-Lamontagne et avec le support de spécialistes chez Innovation Maritime (IMAR) à Rimouski.

1.2 EXIGENCES ENVERS L'ENTREPRENEUR

L'objectif global du projet est de fabriquer trois cadres de chalut à perche d'environ 5 m de large par 2 m avec un total de huit filets, une rampe d'embarquement des chaluts et un certain nombre d'accessoires de grillage interne.

Pour ce faire, l'entrepreneur devra:

- Être capable de fabriquer et livrer les chaluts complets à l'intérieur d'une période de 10 semaines débutant immédiatement après la livraison des plans de production.
- Être disponible pour collaborer avec les scientifiques du MPO et les spécialistes de l'IMAR en début de contrat afin de solutionner certaines limitations techniques et terminer les plans de production.
Nota : les plans fournis avec le présent appel d'offre ne sont que les plans préliminaires produits

par IMAR pour le MPO. Certaines modifications pourraient être faites pendant la période de développement des plans de production qui n'entre pas dans la période de 10 semaines pour la fabrication des chaluts.

- Être en mesure de faire les réparations ou obtenir les services de sous-traitance pour faire les réparations sur les chaluts à l'intérieur de **deux (2) JOURS** pendant la période expérimentale de mai-juin 2021, à l'Institut Maurice-Lamontagne, Mont-Joli, Québec.
- Être en mesure de faire les réparations ou obtenir les services de sous-traitance pour faire les réparations des chaluts à perche à l'intérieur de **deux (2) HEURES** pendant la période expérimentale de septembre-octobre 2021, à Rivière-au-Renard, Québec.

1.3 PORTÉE

La fabrication des chaluts se fera à l'atelier de l'entrepreneur. Les chaluts devront être livrés et inspectés à l'IML.

1.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX (TÂCHES)

Le contrat débutera une collaboration étroite entre l'entrepreneur, les scientifiques du MPO et les ingénieurs de l'IMAR pour terminer l'élaboration des plans de production. Le délai de production et de livraison débute une fois l'approbation et la livraison des plans de production.

Les trois cadres métalliques des chaluts seront identiques et chacun pourra être utilisé avec les différents accessoires internes d'évitement des obstacles. Les trois grilles métalliques rigides seront identiques et chacune faites en trois sections pour faciliter le démontage et le transport. Une fois monté sur le chalut, ces grilles pourront être fixées au cadre de façon rigide (grille sans mouvement), ou fixées par un pivot sur la partie avant et libre de pivoter vers le haut dans leur partie arrière pour accommoder le passage d'un gros obstacle dans le chalut. Au total, quatre configurations d'accessoires pourront donc être obtenues, soit 1) aucune protection, 2) protection par grille fixe, 3) protection par grille pivotante et 4) protection par grille de câbles souples.

Des filets devront être produits pour chaque configuration de protection. Les systèmes de basculeur/faux-bourrelets seront spécifiques à chaque groupe de filets. Plus précisément, il devra y avoir :

- Des filets pour une utilisation sans grillage (basculeur/faux-bourrelets simples en arc-de-cercle)
- Des filets pour lorsque la grille est fixée de façon rigide au cadre. Dans ce cas, les basculeurs vont pivoter directement à partir du dernier segment de la grille et le faux-bourrelet sera linéaire pendant la pêche plutôt qu'en arc-de-cercle.
- Des filets pour lorsque la grille est libre de pivoter vers le haut dans sa partie arrière. Dans ce cas, les basculeurs seront attachés directement au dernier segment de la grille et le filet devra pouvoir accommoder le mouvement de la grille vers le haut lorsqu'un obstacle la soulève.
- Des filets dont les basculeurs sont attachés directement au dernier câble de la grille de câbles souple. Dans ce cas, le système de basculeurs/faux-bourrelets sera en arc-de-cercle.

Au moins un filet pour chaque configuration de protection interne devra être muni d'un passe-cailloux afin de pouvoir essayer chacune de ces configuration soit avec ou sans passe-cailloux. Finalement, une rampe basculante devra aussi être construite, laquelle devra pouvoir s'arrimer à la poupe du bateau pour supporter le chalut lorsqu'il est soulevés hors de l'eau et le ramener à l'horizontal au-dessus du pont arrière.

**La production complète du matériel pourrait donc inclure jusqu'à...
(voir Base de paiement pour les quantités fermes) :**

- **Trois cadres de chalut à perche (identiques) de 5,16 mètres de large par 2,21.**
- **Trois grilles métalliques rigides (chacune démontable en trois sections).**
- **Deux grilles de câbles souples.**
- **Huit filets, dont cinq avec passe-cailloux.**
- **Un réceptacle (rampe) basculant pour hisser les chaluts sur le bateau.**
- **Quatre baculs (deux courbés et deux droits)**
- **Un kit d'accastillage supplémentaire comprenant les viroles, hammerlock et maillons en huit requis pour le chalut sans grillage de protection interne.**

Les plans préliminaires sont annexés en pièce jointe sur des documents séparés pour la partie cadre et pour la partie filet. Les plans préliminaires pour le réceptacle (rampe) ainsi que des informations additionnelles pour les filets (passe-cailloux et forme déployée des filets en vue latérale) sont présentés à l'annexe C. Des précisions supplémentaires sur les différentes parties des accessoires seront fournies par le MPO lors de l'élaboration des plans de production en partenariat avec l'entrepreneur.

1.5 SOUTIEN ET ÉQUIPEMENT

L'entrepreneur devra fournir les pièces, le matériel, la main-d'œuvre et l'équipement (outils) nécessaires à la fabrication des chaluts et de la rampe, à l'exception des plans de production. Au début du contrat, le MPO fera appel à l'expertise de l'entrepreneur pour aider à la finalisation des plans de production de façon concertée avec l'IMAR. Si l'entrepreneur doit faire appel à des services de sous-traitance pour remplir certaines parties de ses obligations, il devra assumer l'entière responsabilité de gérer cette sous-traitance (coordination, délais, montants, etc.)

Avancement des travaux :

L'entrepreneur aura 10 semaines pour rendre les livrables au complet et devra avertir le MPO de tout contretemps au bon déroulement des travaux aussitôt qu'un contretemps survient, le cas échéant.

1.6 LIVRABLES

Les livrables pour ce projet sont les trois cadres de chaluts avec leurs accessoires (filets, basculeurs/faux-bourrelets, grillage, etc.) et le réceptacle d'embarquement, fabriqués selon les plans de production, au nombre d'exemplaires détaillé dans la section sur la description des travaux, le tout livré et inspecté à l'IML.

1.7 PRIX PROPOSÉS

Sur la base des plans préliminaires fournis avec le présent appel d'offre, les soumissionnaires doivent soumettre un prix pour la réalisation complète des livrables, c'est-à-dire, toutes les parties des chaluts décrites à la section « description des travaux » et détaillées dans l'annexe B pour la base des paiements, ci-dessous.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F3710-205050/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F3710-205050

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43121

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcn037
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

BASE DE PAIEMENT

B1 - Partie ferme

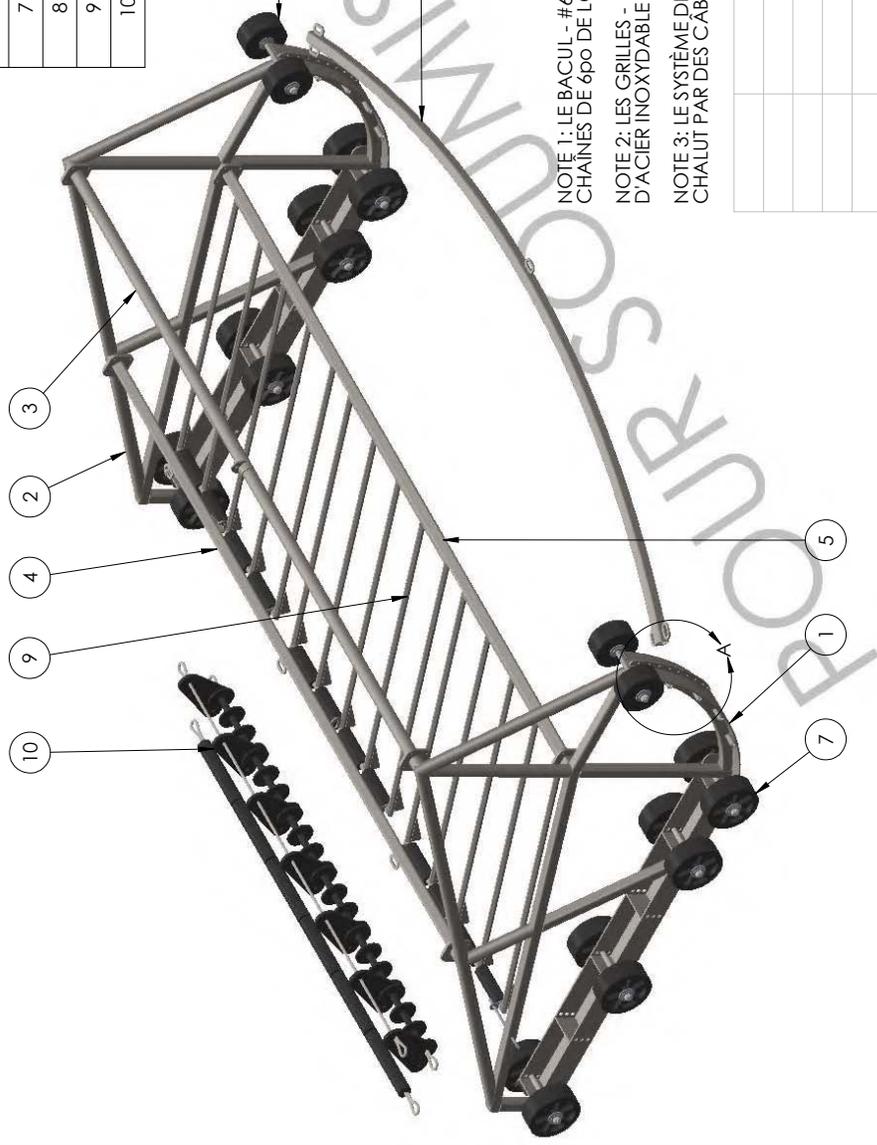
Item #	Description	Qté	UD	Prix uni.	Prix ferme
Tous les items ci-dessous conformément à l'annexe A – Énoncé des Besoins ainsi qu'aux plans de l'annexe C					
1	Cadres métalliques avec leurs roues et filets fixes	1	EA	\$	\$
2	Baculs droits avec câbles et œillet	1	EA	\$	\$
3	Baculs courbés avec câbles et œillet	1	EA	\$	\$
4	Grilles métalliques rigides	1	EA	\$	\$
5	Filets pour utilisation sans grillage avec P.C.	1	EA	\$	\$
6	Filets pour grille fixée avec P.C.	2	EA	\$	\$
7	Basc.F.B. pour filets sans grillage	1	EA	\$	\$
8	Basc.F.B. pour filets avec grillage	1	EA	\$	\$
9	Kit d'accastillage supplémentaire (hammerlock et émerillons) pour deux chaluts	1	EA	\$	\$
10	Boîtes de transport pliantes de taille suffisante pour inclure le filet de l'engin, le faux-bourrelet et le basculeur (exemple à titre informatif : Uline H1737 avec couvercle H4107)	3	EA	\$	\$
DDP (Mont-Joli, Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention et la livraison.					\$
TOTAL =					\$
Note 1) Prix excluant les Taxes de Vente Applicables. Note 2) P.C. = Passe-Cailloux Note 3) Basc.F.B. = Basculeur Faux-Bourrelet					

B2 - Partie optionnelle

Item #	Description	Qté	UD	Prix uni.	Prix ferme
Les prix fermes ci-dessous sont applicables si une option est mise en place avant le 31 mars 2022.					
Tous les items ci-dessous conformément à l'annexe A – Énoncé des Besoins ainsi qu'aux plans de l'annexe C					
1	Cadres métalliques avec leurs roues et filets fixes	2	EA	\$	\$
2	Baculs droits avec câbles et œillet	1	EA	\$	\$
3	Baculs courbés avec câbles et œillet	1	EA	\$	\$
4	Grilles métalliques rigides	2	EA	\$	\$
5	Grilles de câbles souples	2	EA	\$	\$
6	Filets pour utilisation sans grillage sans P.C.	1	EA	\$	\$
7	Filets pour grille libre de pivoter sans P.C.	1	EA	\$	\$
8	Filets pour grille libre de pivoter avec P.C.	1	EA	\$	\$
9	Filets pour grille de câbles souples sans P.C.	1	EA	\$	\$
10	Filets pour grille de câbles souples avec P.C.	1	EA	\$	\$
11	Basc.F.B. pour filets sans grillage	1	EA	\$	\$
12	Basc.F.B. pour filets avec grillage	1	EA	\$	\$
13	Réceptacle (rampe) pour chaluts	1	EA	\$	\$
14	Boîtes de transport pliantes de taille suffisante pour inclure le filet de l'engin, le faux-bourrelet et le basculeur (exemple à titre informatif : Uline H1737 avec couvercle H4107)	1	EA	\$	\$
DDP (Mont-Joli, Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention et la livraison.					\$
TOTAL =					\$
Note 1) Prix excluant les Taxes de Vente Applicables. Note 2) P.C. = Passe-Cailloux Note 3) Basc.F.B. = Basculeur Faux-Bourrelet					

- PERCHE ARRIÈRE (No article 4):**
 Tube carré 2.5 x 2.5 x 0.25"; longueur = 175"
 Plaques 6 x 3/8" à chaque bouts
 Maillons de Ø 5/8" en acier grade 80, Qté = 3
PERCHE CENTRALE (No article 5):
 Tube et plaques comme pour article 4
 Plaques pliées pour pente: 6.5 x 1/4", longueur 14,6", Qté = 6
PERCHE HAUTE (No article 3):
 Tube rond 2.5 SCH40, longueur = 175"

No. ARTICLE	NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	QTE
1	GM1062-A10	PANNEAU LATÉRAL	1
2	GM1062-A10Symétrie		1
3	GM1062-A30	PERCHE HAUTE	1
4	GM1062-A40	PERCHE ARRIÈRE	1
5	GM1062-A50	PERCHE CENTRALE	1
6	GM1062-A60	BACUL ARC DE CERCLE	1
7	GM1062-A70	ROUE Ø300mm X 110mm	16
8	GM1062-A70	BUMPER Ø250mm X 110mm	20
9	GM1062-A80	GRILLE FIXE	3
10	GM1062-A92	SYSTÈME BASCULEUR	1



NOTE 5 : 20 BUMPERS #8 SONT À PRÉVOIR. ILS SERONT INSTALLÉS DANS LES SLEEVES TEL QUE MONTREES SUR LE DESSIN.

NOTE 4 : LE BACUL - #6 EST FABRIQUÉ EN DEUX CONFIGURATIONS VOIR PLAN GM1062 - A60

NOTE 1: LE BACUL - #6 EST ATTACHÉ AU CHALUT PAR 2 CHAÎNES DE 6po DE LONG.

NOTE 2: LES GRILLES - #9 SERONT RETENUES PAR 3 CÂBLES D'ACIER INOXYDABLE Ø5/8 A LA PERCHE ARRIERE - #4.

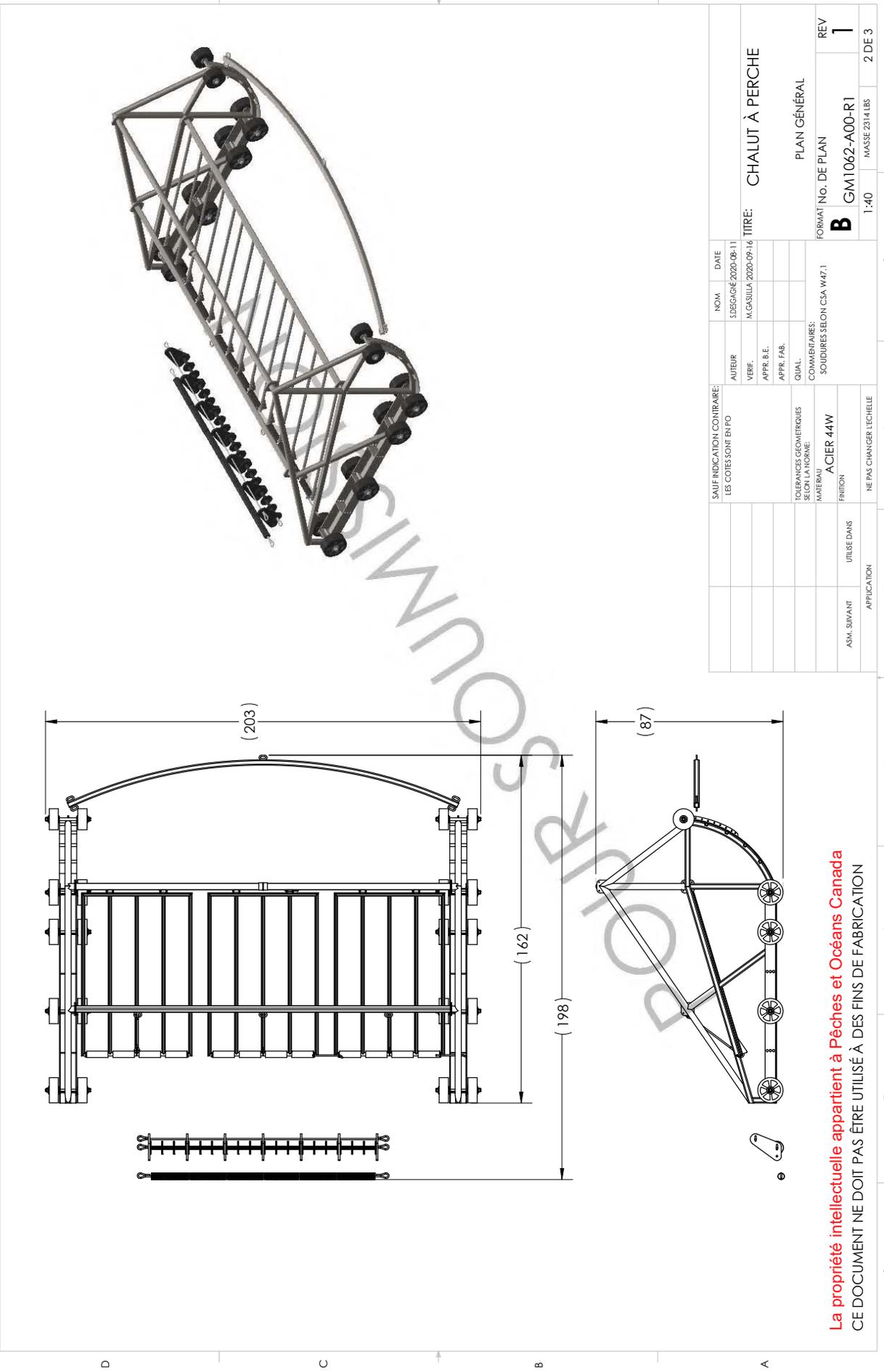
NOTE 3: LE SYSTÈME DE BASCULEUR - #10 EST ATTACHÉ AU CHALUT PAR DES CÂBLES D'ACIER INOXYDABLE Ø5/8.

SAUF INDICATION CONTRAIRE:		NOM	DATE
LES COTES SONT EN PO		SIBEGAINÉ	2020-06-11
AUTEUR	VERIF.	MGASILLA	2020-09-16
APPR. B.E.	APPR. FAB.		
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		QUAL.	
MATERIAU:		COMMENTAIRES:	
ACIER 44W		SOUDEURES SELON CSA W47.1	
FINITION	UTILISE DANS		
RE PAS CHANGER TECHIELE	APPLICATION		

TITRE: CHALUT À PERCHE	
PLAN GÉNÉRAL	
FORMAT	No. DE PLAN
B	GM1062-A00-R1
1,25	1
MASSÉ 2314 LBS	1 DE 3

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

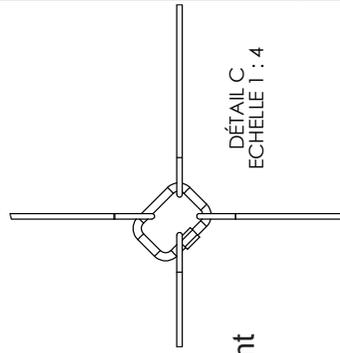
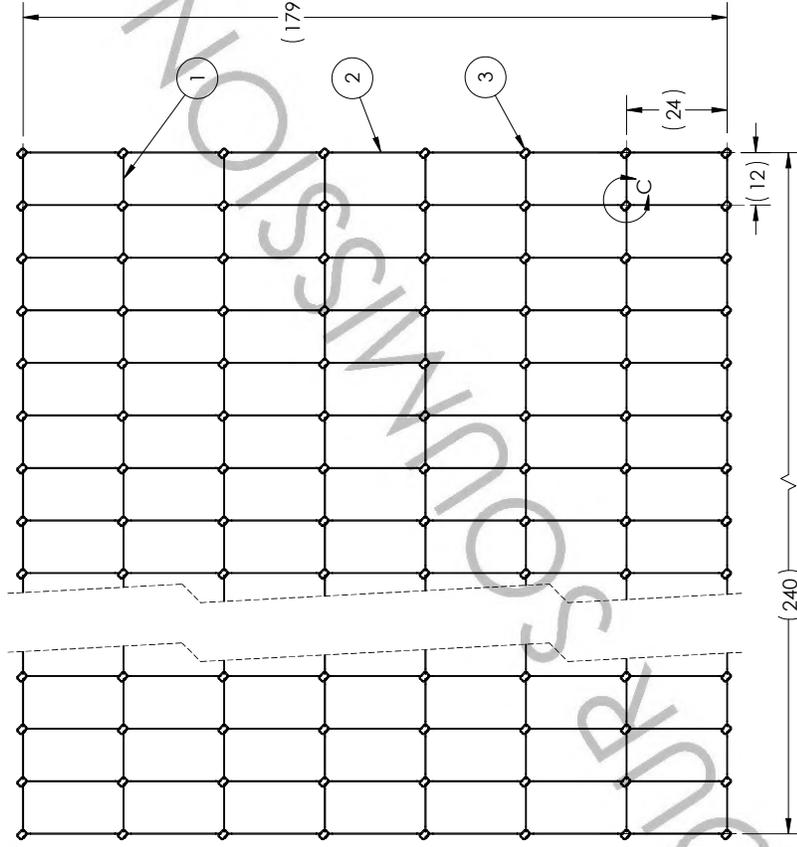
1 2 3 4 5 6 7 8



SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	132836AGIE/2020-08-11	
APPR. E.L.	APPR. FAB.	M. GAJILLA/2020-09-16	
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		QUAL.	
MATÉRIAU	ACIER 44W	COMMENTS:	
FINITION		SOUDURES SELON CSA W47.1	
ASSEMBLAGE	UTILISÉ DANS	FORMAT No. DE PLAN	
APPLICATION		PLAN GÉNÉRAL	
		GM1062-A00-R1	
		1:40	
		MASSE 2314 LBS	
		2 DE 3	

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

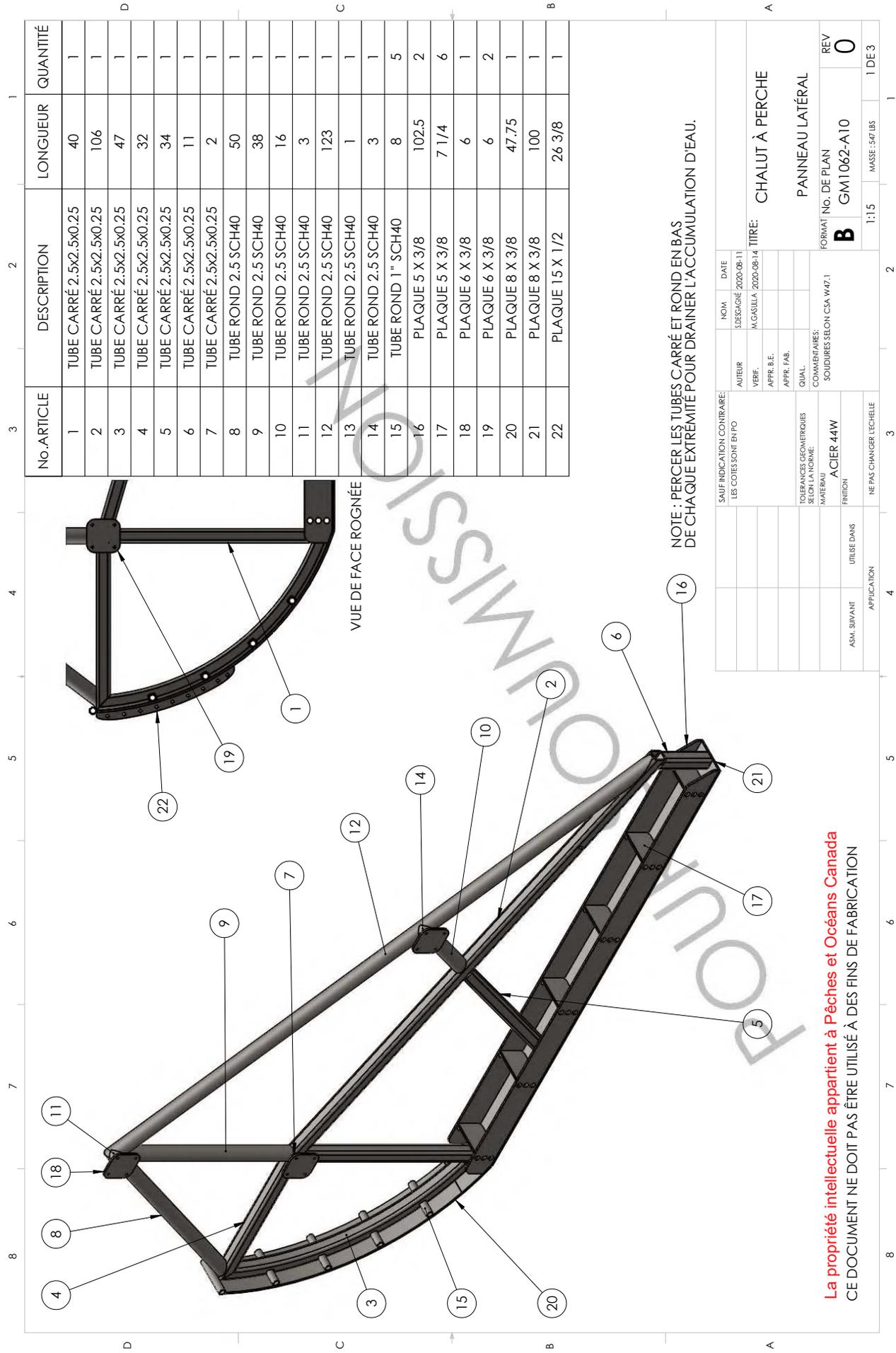
NO. ARTICLE	NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	QTE
1	GM1062-A95-P01	CÂBLES Ø3/16 ACIER, 12po.	144
2	GM1062-A95-P02	CÂBLES Ø3/16 ACIER, 24po.	133
3	GM1062-A95-P03	MANILLON RAPIDE Ø9/32	152



NOTE:
SECTIONS DE 24po & 12po DE
CÂBLES Ø3/16 ACIER,
AVEC ÉPISURE À CHAQUE BOUT.

SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S3B5GAGÉ	2020-08-11
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M. GAJILLA	2020-09-16
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		QUAL.	
MATERIAU		COMMENTAIRES:	
ACIER 44W		SOUDEURES SELON CSA W47.1	
FINITION			
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS	PLAN GÉNÉRAL	
APPLICATION		TITRE: CHALUT À PERCHE	
		FORMAT	No. DE PLAN
		1:30	B
			GM1062-A00-R1
			REV
			1
			3 DE 3

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

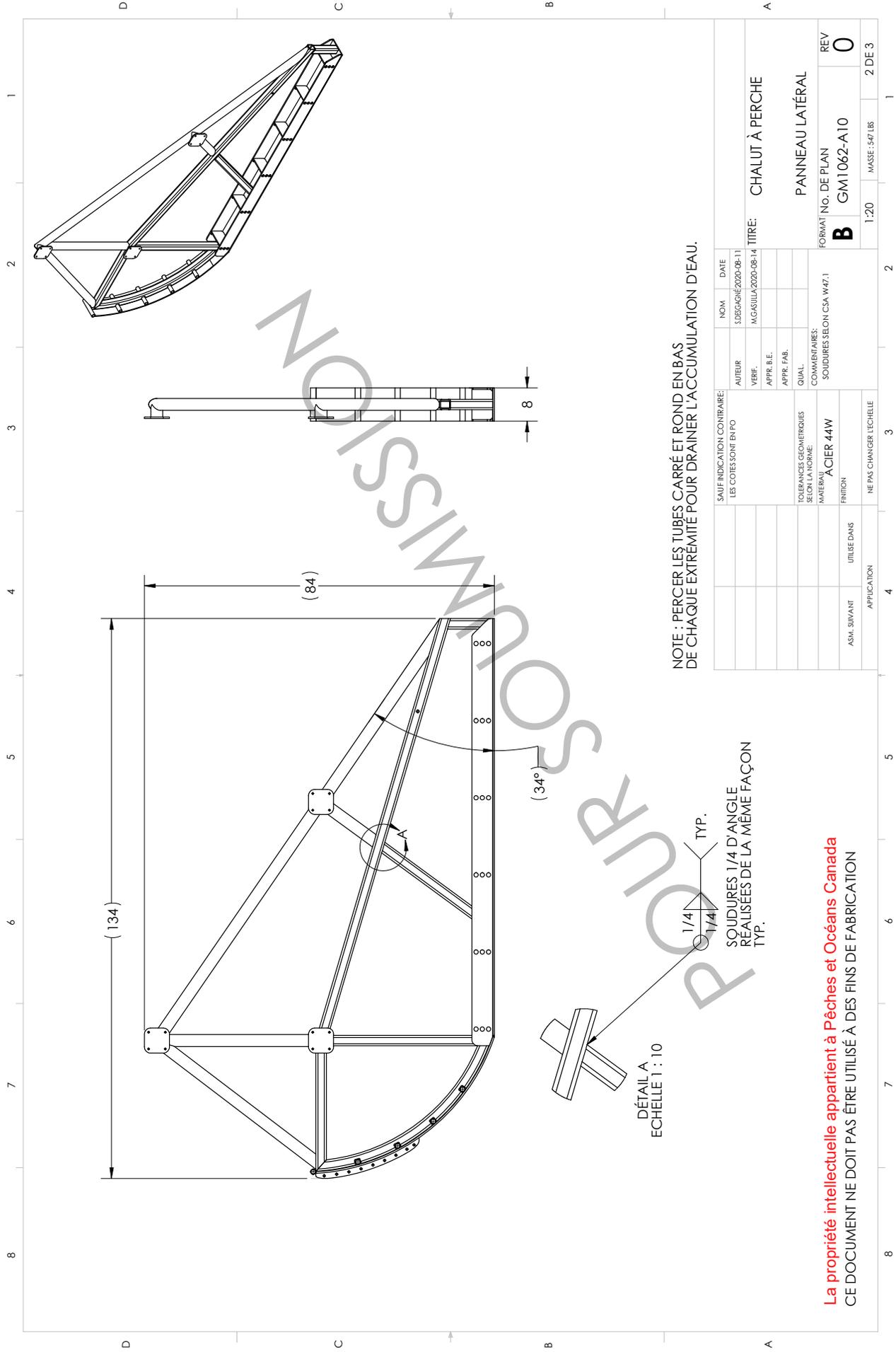


No. ARTICLE	DESCRIPTION	LONGUEUR	QUANTITÉ
1	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	40	1
2	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	106	1
3	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	47	1
4	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	32	1
5	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	34	1
6	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	11	1
7	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	2	1
8	TUBE ROND 2.5 SCH40	50	1
9	TUBE ROND 2.5 SCH40	38	1
10	TUBE ROND 2.5 SCH40	16	1
11	TUBE ROND 2.5 SCH40	3	1
12	TUBE ROND 2.5 SCH40	123	1
13	TUBE ROND 2.5 SCH40	1	1
14	TUBE ROND 1" SCH40	3	1
15	TUBE ROND 1" SCH40	8	5
16	PLAQUE 5 X 3/8	102.5	2
17	PLAQUE 5 X 3/8	7 1/4	6
18	PLAQUE 6 X 3/8	6	1
19	PLAQUE 6 X 3/8	6	2
20	PLAQUE 8 X 3/8	47.75	1
21	PLAQUE 8 X 3/8	100	1
22	PLAQUE 15 X 1/2	26 3/8	1

NOTE : PERCER LES TUBES CARRÉ ET ROND EN BAS DE CHAQUE EXTRÉMITÉ POUR DRAINER L'ACCUMULATION D'EAU.

SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	DESIGNÉ	2020-08-11
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M. CASTILLA	2020-08-14
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		TITRE: CHALUT À PERCHE	
MATERIAU ACIER 44W		PANNEAU LATÉRAL	
FINITION		FORMAT No. DE PLAN	
UTILISÉ DANS		GM1062-A10	
APPLICATION		REV 0	
NE PAS CHANGER TÈCHELE		1:15	
		MASSE: 50/185	
		1 DE 3	

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION



NOTE : PERCER LES TUBES CARRÉ ET ROND EN BAS DE CHAQUE EXTREMITÉ POUR DRAINER L'ACCUMULATION D'EAU.

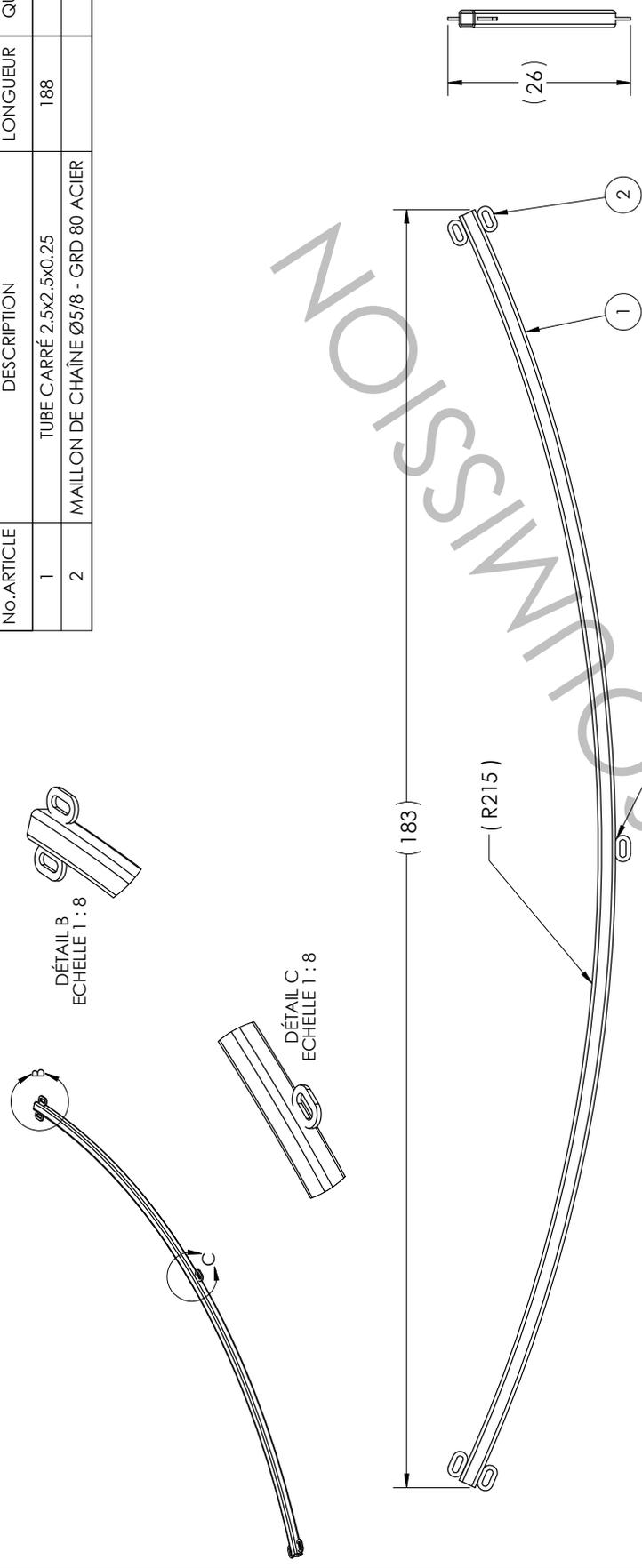
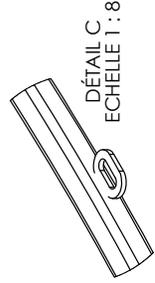
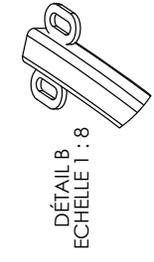
SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN TO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S285GAGNÉ/2020-08-11	
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M.GASULLA/2020-08-14	
TOLERANCES GEOMETRIQUES SECON LA NORME:	COMMENTAIRES:		
MATERIAU	SOUDURES SELON CSA W47.1		
FINITION			
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS		
APPLICATION	NE PAS CHANGER TECHIÈLE		
TITRE: CHALUT À PERCHE		FORMAT No. DE PLAN	
PANNEAU LATÉRAL		REV	
FORMA		B	
GM1062-A10		O	
1:20		MASSE: 547 LBS	
2		2 DE 3	

DÉTAIL A
ECHELLE 1:10

SOUDURES 1/4 D'ANGLE
RÉALISÉES DE LA MÊME FAÇON
TYP.

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

No. ARTICLE	DESCRIPTION	LONGUEUR	QUANTITÉ
1	TUBE CARRÉ 2.5x2.5x0.25	188	1
2	MAILLON DE CHAÎNE Ø5/8 - GRD 80 ACIER		5

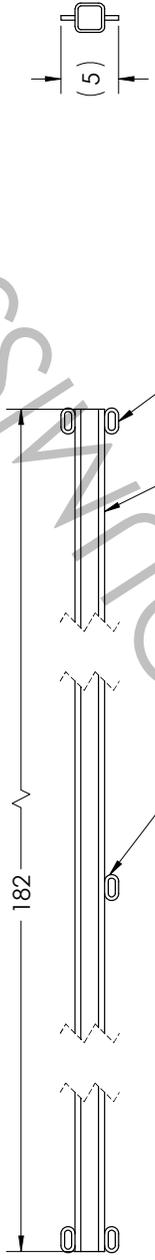
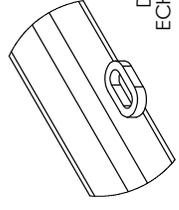
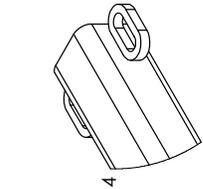


SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	S. BOGAGNE	2020-08-11	
VÉRIF.	M. GASILLA	2020-08-14	
APPR. B.E.			
APPR. FAB.			
QUAL.			
COMMENTAIRES:	SOUURES SELON CSA W47.1		
MATÉRIAU	44W		
FINITION			
ASM. SUIVANT	UTILISÉ DANS		
APPLICATION	NE PAS CHANGER TÊTE/ELLE		

TITRE: CHALUT À PERCHE	
BACUL ARC DE CERCLE	
FORMAT No. DE PLAN	REV
B GM1062-A60	O
1:15	1 DE 2

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

No.-ARTICLE	DESCRIPTION	LONGUEUR	QUANTITÉ
1	TUBE CARRÉ 2.5x2.5x0.25	182	1
2	MAILLON DE CHAÎNE Ø5/8 - GRD 80 ACIER		5

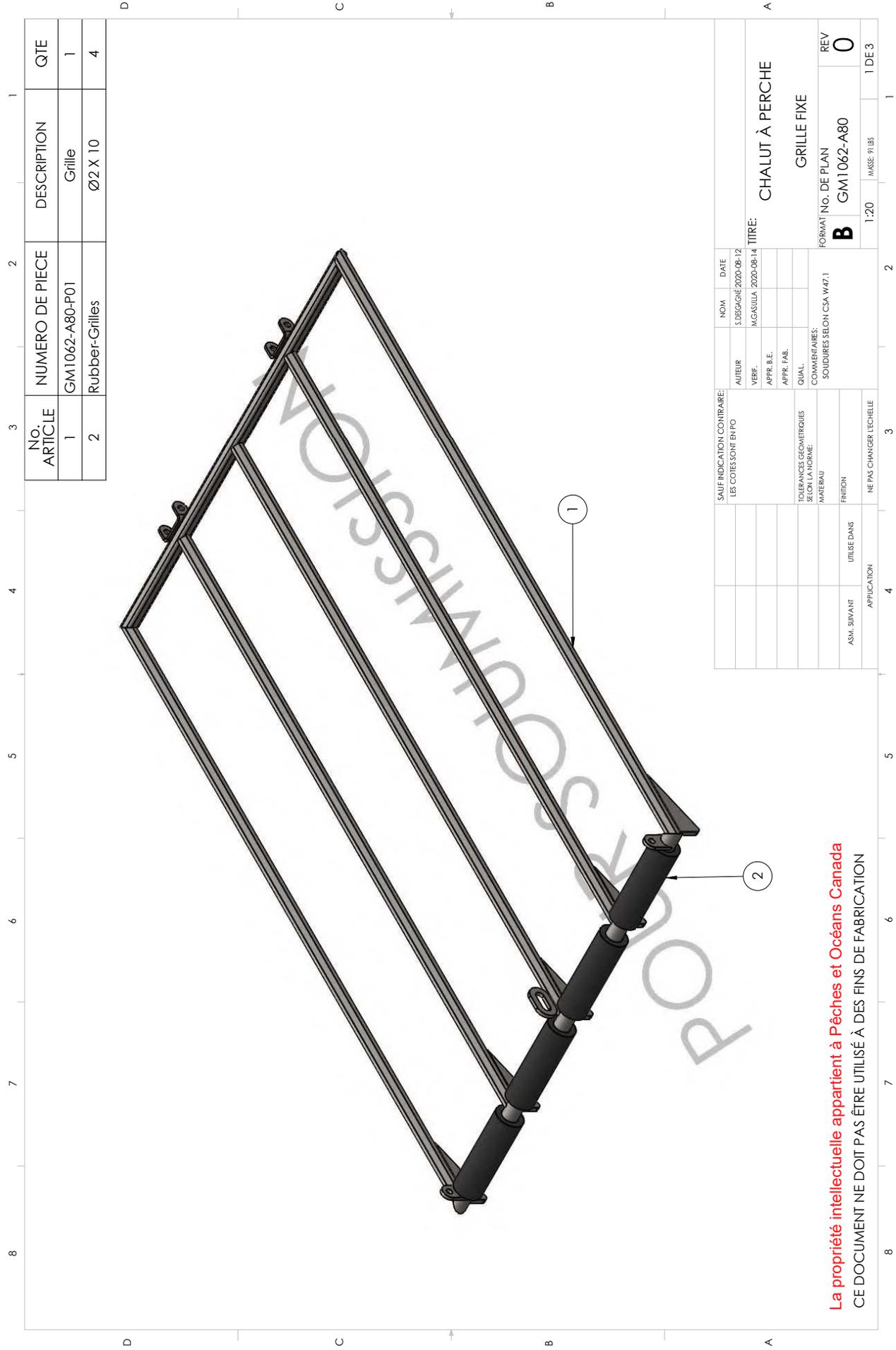


SOUDES 1/4 D'ANGLE
 RÉALISÉES DE LA MÊME FAÇON
 PARTOUT. TYP.

SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S35GAGNÉ 2020-08-11	
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M. GAJULIA 2020-08-14	
QUAL.	COMMENTS:		
SECON LA NORME:	SOUDES SELON CSA W47.1		
MATÉRIAU	44W		
FINITION	UTILISÉ DANS		
NE PAS CHANGER L'ÉCHELLE	APPLICATION		

TITRE: CHALUT À PERCHE
 BACUL DROIT
 FORMAT No. DE PLAN
B GM1062-A60 REV **O**
 1:10 / MASSE 108 LBS 2 DE 2

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION



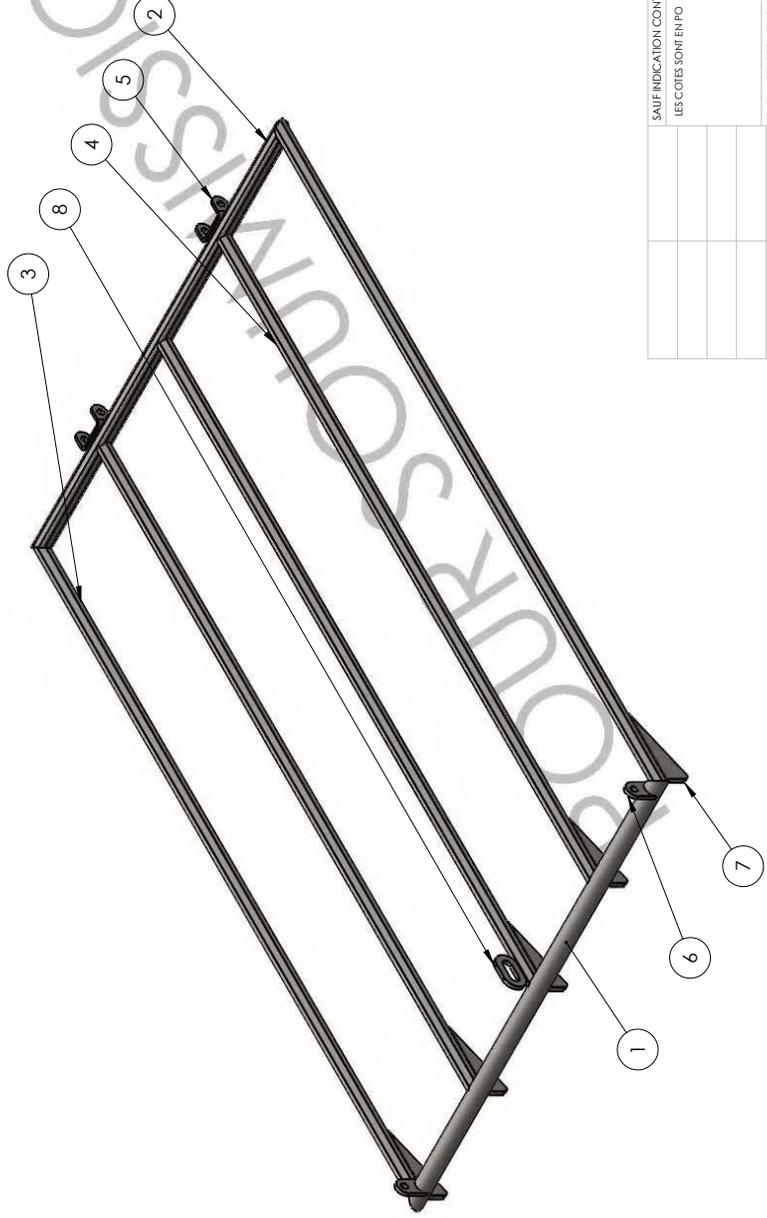
NO. ARTICLE	NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	QTE
1	GM1062-A80-P01	Grille	1
2	Rubber-Grilles	Ø2 X 10	4

SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR		S.DEGAGNE	2020-08-12
VERIF.		M.GASILLA	2020-08-14
APPR. E.L.			
APPR. FAB.			
QUAL.			
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:			
MATERIAU:			
SOUDEURES SELON CSA W47.1			
FINITION:			
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS		
APPLICATION			
NE PAS CHANGER TACHELLE			

TITRE: CHALUT À PERCHE
 GRILLE FIXE
 FORMAT: No. DE PLAN
B GM1062-A80
 REV **0**
 1:20 / MASE: 91 LB
 1 DE 3

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

No. ARTICLE	DESCRIPTION	LONGUEUR	QUANTITÉ
1	TUBE ROND 1.25 SCH40	52	1
2	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	51	1
3	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	80	2
4	TUBE CARRÉ 2.5X2.5X0.25	77	3
5	PLAQUE PLIÉE 1.5 X 1/4	16	2
6	PLAQUE PLIÉE 1.75 X 3/8	9	2
7	PLAQUE 7 7/8 X 1/2	2.5	1
8	MAILLON DE CHAÎNE Ø5/8 - GRD 80 ACIER		1

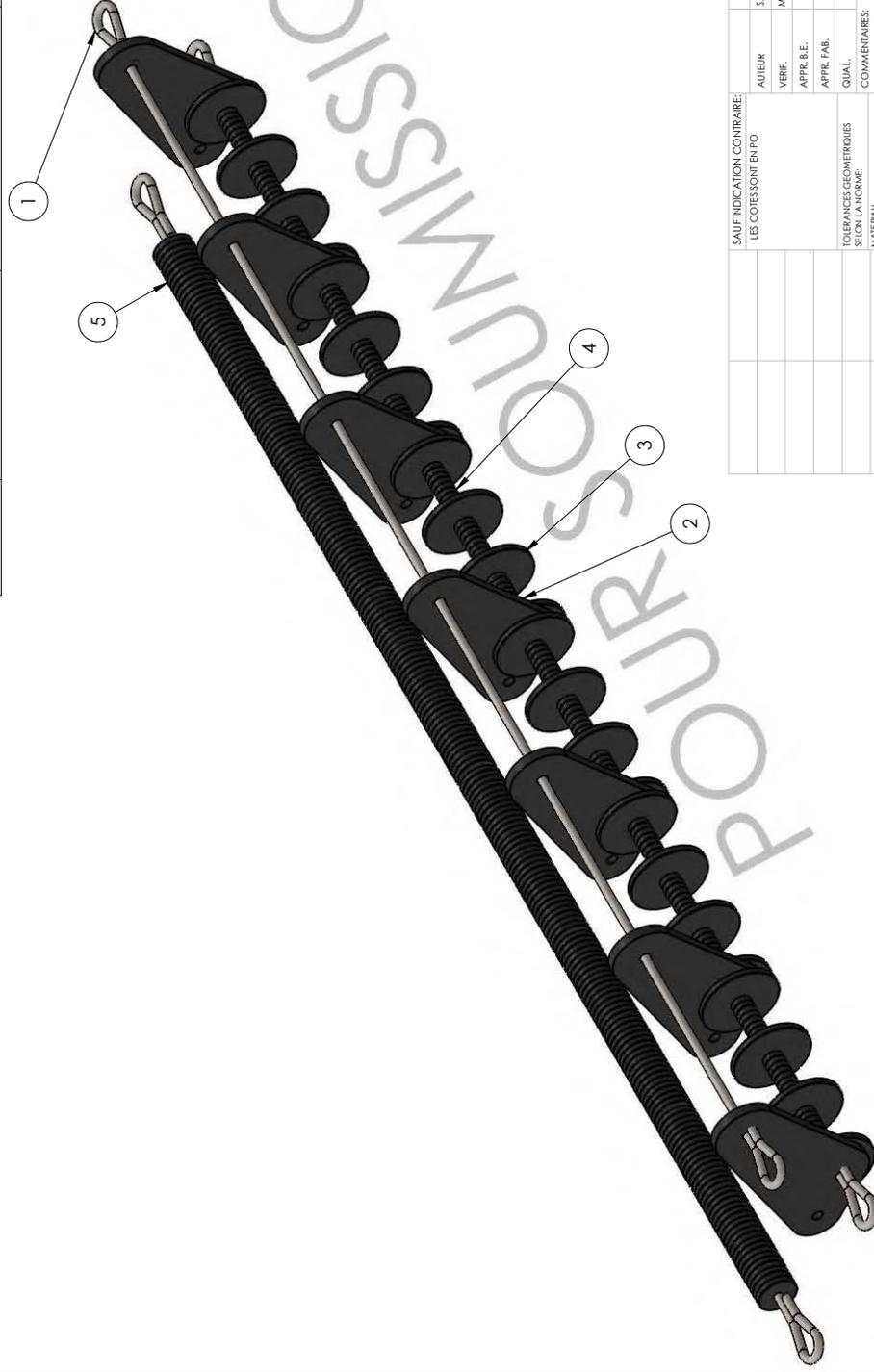


CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S.DEGAGÉ/2020-08-12	
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M.GASULLA/2020-08-14	
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:			
MATERIAU			
FINITION			
UTILISE DANS			
APPLICATION			
NE PAS CHANGER TACHELE			

TITRE:		CHALUT À PERCHE	
GRILLE FIXE		GRILLE FIXE	
FORMAT No. DE PLAN		GM1062-A80	
REV		O	
MASSÉ: 91 LBS		2 DE 3	

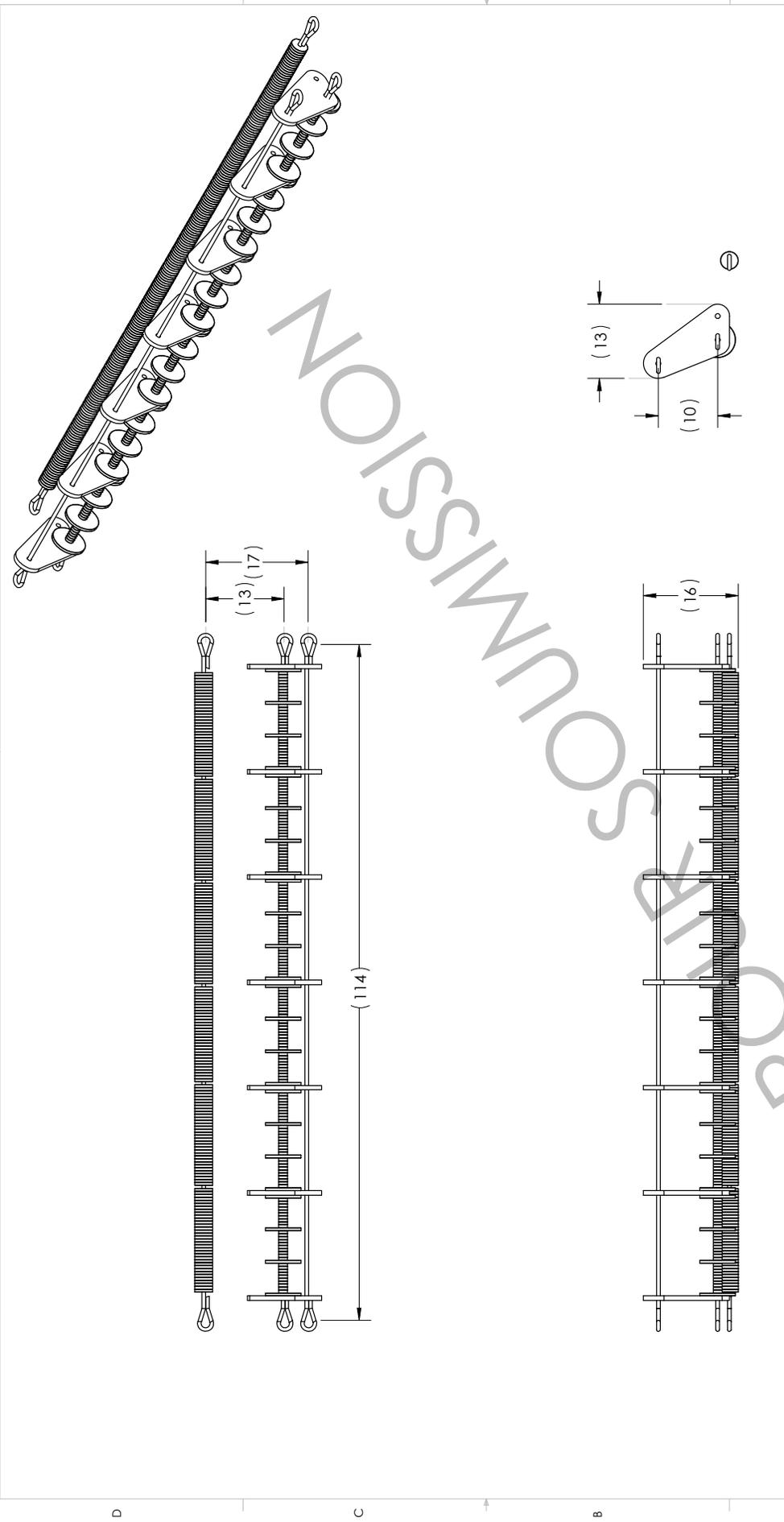
No. ARTICLE	NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	Matériau	QTE
1	GM1062-A90-P01	CÂBLE 5/8	AISI 316 Tôle d'acier inoxydable (SS)	3
2	GM1062-A92-P02	BASCULE 14.5 X 12.5 X 3/4	Caoutchouc silicone	7
3	GM1062-A92-P01	ROUE Ø6 X 1/2	Caoutchouc silicone	24
4	GM1062-A92-P01	ROUE Ø1.5 X 1/2	Caoutchouc silicone	180
5	GM1062-A90-P02	ROUE Ø3 X 1/2	Caoutchouc silicone	204



SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S32SGAGÉ	2020-08-12
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M. GASULLA	2020-08-14
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		QUAL.	
MATERIAU		COMMENTAIRES:	
FINITION		SOUDEURES SELON CSA W47.1	
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS	FORMAT No. DE PLAN	
APPLICATION	NE PAS CHANGER L'ECHELE	SYSTEME BASCULEUR	
		REV	
		B GM1062-A92 0	
		1:20 1 DE 3	

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

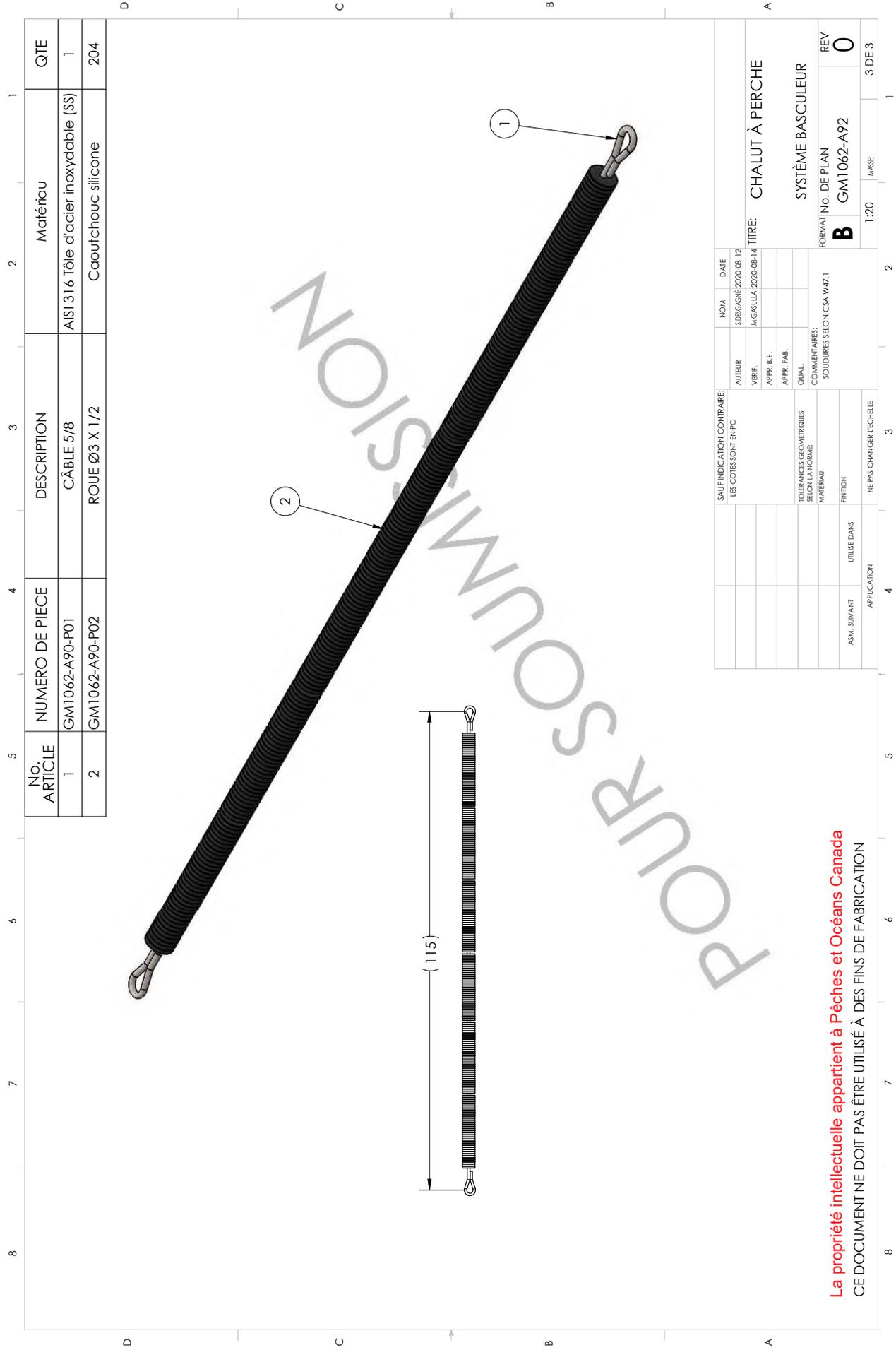
1 2 3 4 5 6 7 8



SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S326GAGNÉ	2020-08-12
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M. GASILLA	2020-08-14
TOLERANCES GEOMETRIQUES SELON LA NORME:		COMMENTAIRES:	
MATERIAU		SOUDEURES SELON CSA W47.1	
FINITION			
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS	NE PAS CHANGER L'ECHELLE	
APPLICATION			

TITRE:		CHALUT À PERCHE	
SYSTÈME BASCULEUR		SYSTÈME BASCULEUR	
FORMAT	No. DE PLAN	REV	
B	GM1062-A92	O	
	1:16	MAISE	2 DE 3

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION

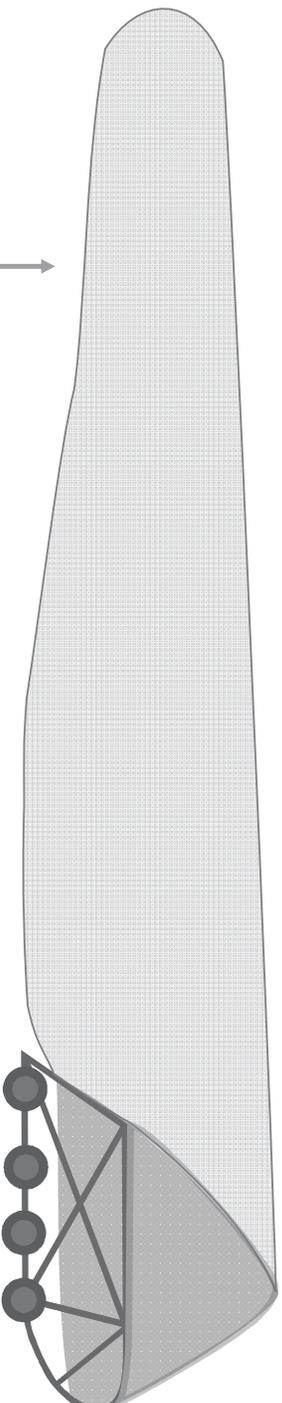


NO. ARTICLE	NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	Matériau	QTE
1	GM1062-A90-P01	CÂBLE 5/8	AISI 316 Tôle d'acier inoxydable (SS)	1
2	GM1062-A90-P02	ROUE Ø3 X 1/2	Caoutchouc silicone	204

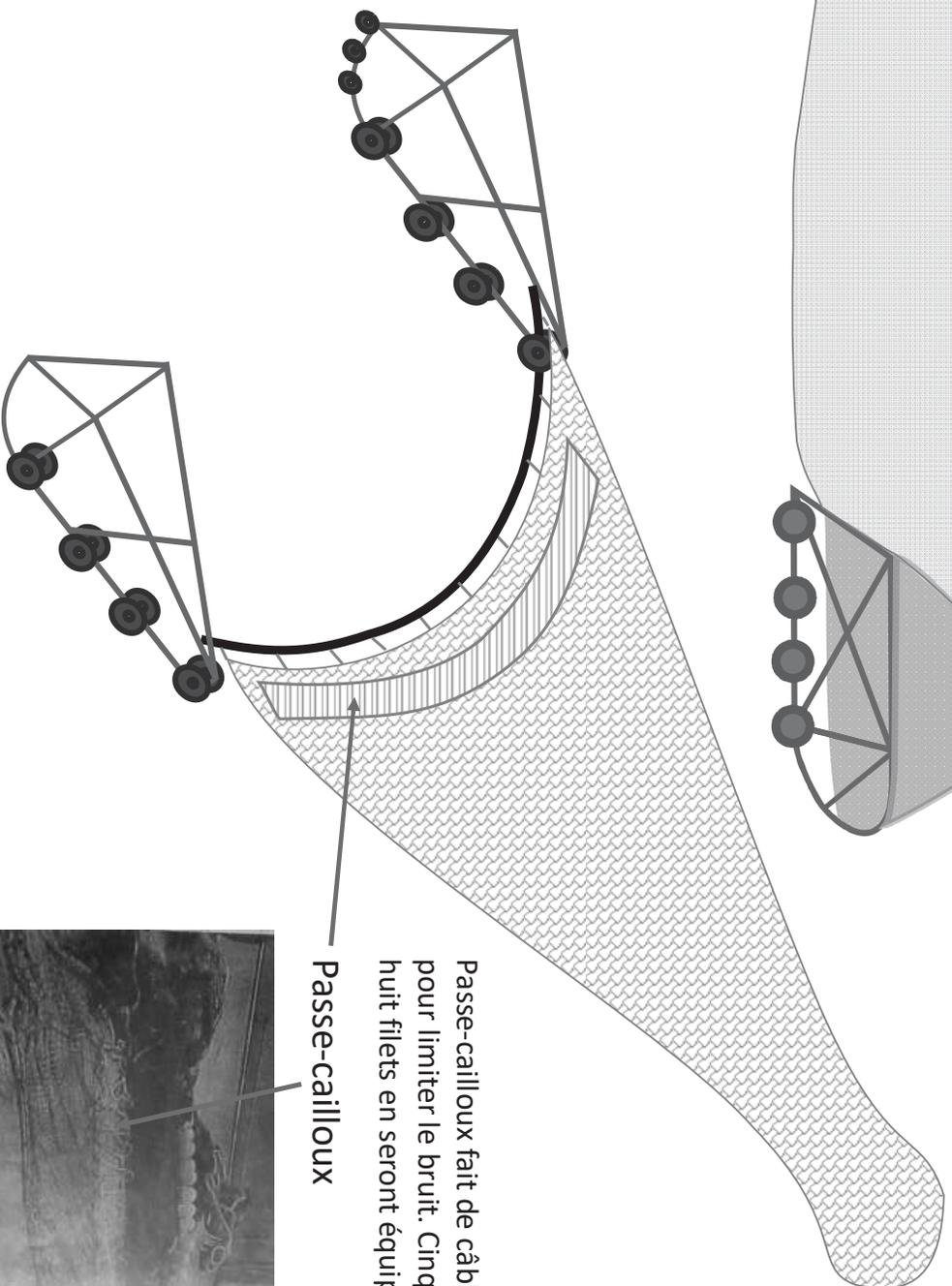
SAUF INDICATION CONTRAIRE: LES COTES SONT EN PO		NOM	DATE
AUTEUR	VERIF.	S32SGAGNÉ	2020-08-12
APPR. B.E.	APPR. FAB.	M.GASJILLA	2020-08-14
TOLERANCES GEOMETRIQUES SECON LA NORME:		QUAL.	
MATERIAU		COMMENTS:	
FINITION		SOUDURES SELON CSA W47.1	
ASM. SUIVANT	UTILISE DANS		
APPLICATION		NE PAS CHANGER TACHELLE	

TITRE: CHALUT À PERCHE	
SYSTÈME BASCULEUR	
FORMAT	No. DE PLAN
B	GM1062-A92
REV	0
1:20	3 DE 3

La propriété intellectuelle appartient à Pêches et Océans Canada
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION



Le cul du chalut ne frotte pas sur le fond (vue latérale)



Passe-cailloux fait de câbles pour limiter le bruit. Cinq des huit filets en seront équipés

Passe-cailloux



Plan pour le réceptacle du chalut

